



STATUTS

Association Temporaire d'Enfants Citoyens

Article 1 : Il est crée entre les adhérents aux présents statuts **une association nommée :**

.....

Article 2 : **Cette association a pour but** (Indiquer le projet que vous souhaitez réaliser) :

.....
.....
.....

Article 3 : **Adresse**, le siège de l'association est fixée à :

.....
.....
.....
.....

Article 4 : Les administrateurs

Le bureau - Les membres fondateurs de l'association ont élu lors de la première assemblée générale constituante les administrateurs suivants :

- Le président : - Le trésorier :
- Le secrétaire : - Les autres membres :

Article 5 : Les membres de notre association.

Sont reconnus membres de l'association :

.....
.....
.....
.....

Article 6 : **La perte de la qualité de membre** de l'association est due à :

.....
.....
.....

Article 7 : La durée de l'association. De la date de création, lors de la première assemblée générale constituante, à la date fixée pour l'A.G. de dissolution suite à l'application de l'article 8

.....
.....
.....
.....

(Une A.G. de dissolution pourra également être convoquée en cas d'événements imprévus qui empêcheraient la réalisation du projet.)

Article 8 : Les travaux de l'association seront rendus public dans la période

.....
.....
.....

À l'occasion de

.....
.....

Article 9 : Accompagnateur nommé pour représenter l'association auprès de l'Association Départementale des Francas de l'Aude :

.....
.....

Fait à

le

Signatures de l'ensemble des membres de l'Association

Le président

Le secrétaire

Le trésorier

Les autres membres